

**Système de partage de contrats à Québec :  
Radiation de 20 mois pour M. Michel Labbé**

**Montréal, le 27 juin 2018** – Le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec a rendu sa décision sur culpabilité et sanction à l'égard de M. Michel Labbé, qui se voit imposer une radiation temporaire de 20 mois du tableau de l'Ordre.

M. Michel Labbé a été reconnu coupable d'avoir contrevenu à plusieurs articles du Code de déontologie des ingénieurs, pour avoir participé à un système de partage de contrats permettant de contourner le processus d'appels d'offres de la Ville de Québec, pour l'avoir toléré, ainsi que pour avoir su que des confrères y participaient.

Les faits reprochés à M. Labbé se sont déroulés entre 2006 et 2010, alors qu'il était vice-président régional pour la firme SNC-Lavalin.

La [version intégrale de la décision du Conseil de discipline](#) peut être consultée sur le site Web de l'Ordre. Dans sa décision, le Conseil de discipline condamne également M. Labbé à payer l'ensemble des déboursés relatifs à l'instruction de la plainte, y compris les frais de publication. Les déboursés relatifs à l'instruction de la plainte sont payables dans les 30 jours de la décision. La radiation de 20 mois et le paiement des frais de publication sont, quant à eux, exécutoires au moment de la réinscription de l'intimé à l'Ordre.

Pour rappel, les sanctions imposées par le Conseil de discipline ont pour objectif de protéger le public en dissuadant le professionnel de récidiver et en servant d'exemple à l'égard des autres membres de la profession.

**À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec**

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe quelque 63 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre se veut une référence en matière de professionnalisme et d'excellence en génie, ainsi qu'un organisme rassembleur. Il a pour mission d'assurer la protection du public en agissant afin que les ingénieurs servent la société avec professionnalisme, conformité et intégrité dans l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site [www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca).

Pour connaître rapidement les nouvelles de l'Ordre, joignez-vous à ses communautés virtuelles :

- Facebook [www.facebook.com/oiq.qc.ca](http://www.facebook.com/oiq.qc.ca)
- Twitter <https://twitter.com/OIQ>
- LinkedIn <http://bit.ly/LinkedInOIQ>
- YouTube <http://bit.ly/YoutubeOIQ>

– 30 –

Source :

Aline Vandermeer  
Conseillère en communication  
Ordre des ingénieurs du Québec  
Tél. : 514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste 3253